



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

# FICHE DE LIAISON

**Informations utiles pour  
une mission en toute sécurité**

*Cette fiche est un des outils de transmission d'informations de l'entreprise utilisatrice vers l'agence d'emploi pour faciliter l'établissement du contrat de mise à disposition.*

Nom de l'entreprise

Nom du demandeur

Date de la demande

## CARACTÉRISTIQUES DE LA MISSION

### Poste demandé

### Profil demandé

Qualification et Compétences

Niveau, position

### Durée

Date de début

Date de fin

### Lieu exact de la mission

Adresse 1 CP 1 Commune

Atelier

Chantier

Emplacement du poste

## Horaires de travail

Type d'horaires : horaires de jour

horaires de nuit

## Accueil et formations

Un accueil est-il prévu dans l'entreprise ou sur le chantier intégrant la formation générale à la sécurité ? (art. L4141-1 du CT)

Oui Non

Nom de la personne chargée de l'accueil

Une formation au poste de travail est-elle prévue ? (art. L4141-2 du CT)

Oui Non

Nom de l'interlocuteur privilégié de l'intérimaire

# | CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Détail des tâches à accomplir

Machine(s), matériel(s), outil(s) et produit(s) utilisé(s)

Condition(s) particulière(s) de travail prévue(s) (ex: travaux en hauteur, bruit, ambiance thermique, travail de nuit, plages horaires...)

# RISQUES ENCOURUS AU POSTE DE TRAVAIL ET MESURES DE PRÉVENTION

Risques du poste

Mesures de prévention / Equipements de protection collective

Liste des habilitation(s), certification(s) nécessaires (ex: habilitation électrique, CACES...)

Des équipements de protection individuelle (EPI) sont-ils nécessaires pour ce poste ?

Oui Non

Liste des EPI nécessaires pour le poste

## Formation renforcée

S'agit-il d'un poste à risques particuliers pour la santé et la sécurité de l'intérimaire ? (art.L4154-2 du CT)

Oui Non

Une formation renforcée à la sécurité (dispensée par l'EU) est-elle prévue ?

Oui Non

## Suivi Individuel renforcé

L'emploi nécessite-t-il un Suivi Individuel renforcé ?

Oui Non

## CARACTÉRISTIQUES DE LA MISSION

Nature du poste demandé	Exemple : manutentionnaire, préparateur de commande, banquier, conducteur PL
Qualification du salarié, degré de responsabilité et d'autonomie	Exemple : maçon poseur de bordures expérimenté, chef d'une équipe de 4 personnes
Compétences particulières	Exemple : maîtrise d'une conversation en anglais ou d'un logiciel particulier
Lieu exact où le salarié sera affecté	Exemple : unité de production A, atelier de soudage, hall 5
Horaires de travail du salarié	Exemple : 8h00- 12h00, 13h00- 16h00 ; 35h par semaine
Modalités d'accueil du travailleur intérimaire	<p>L'accueil doit notamment aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la présentation de l'entreprise et de son activité ;</li> <li>• la visite du site (vestiaires, sanitaires, restaurant, salles de pause, locaux sociaux, etc.) ;</li> <li>• l'explication des régies de circulation (cheminements des engins et des piétons) ;</li> <li>• l'organisation des secours, l'évacuation en cas d'incendie</li> <li>• la possibilité d'exercer le droit de retrait en cas de danger grave et imminent ;</li> <li>• la présentation de la personne référente ;</li> <li>• la présentation des institutions représentatives du personnel en charge de la santé et de la sécurité au travail.</li> </ul> <p>L'accueil du travailleur intérimaire doit être enregistré (feuille de suivi) et donner lieu à la remise d'un livret d'accueil.</p>
Formation au poste de travail	<p>Le programme de formation doit notamment aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les risques et les nuisances du poste de travail et les mesures de prévention correspondantes ;</li> <li>• les modes opératoires et les gestes les plus sûrs ;</li> <li>• le fonctionnement des dispositifs de sécurité ;</li> <li>• l'utilisation des appareils de manutention ;</li> <li>• les moyens de protection collective et les équipements de protection individuelle spécifiques au poste ;</li> <li>• la formation nécessaire à la délivrance des habilitations (autorisation de conduite, habilitation électrique, etc.).</li> </ul> <p>La formation est dispensée par un salarié, désigné par le chef d'entreprise, qui connaît le travail à effectuer en toute sécurité et doté de qualités pédagogiques.</p> <p>L'acquisition des compétences du travailleur intérimaire doit être évaluée à partir de supports formalisés (QCM, etc.) et/ou d'une mise en situation pratique. Le contenu des formations et une trace de leur évaluation doivent être conservées.</p>
Accompagnement par une personne référente	<p>Tout au long de la mission, l'accompagnement du travailleur intérimaire doit être réalisé par une personne compétente qui connaît le travail à effectuer en toute sécurité.</p> <p>Cette personne doit être située à proximité du poste de travail du travailleur intérimaire ; à défaut, elle doit être facilement joignable par ce dernier.</p>

## CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Détail des tâches à accomplir	Exemple : lecture du bordereau de commande, prélèvement des colis dans le stock, manipulation des colis et constitution d'une palette, filmage, déplacement par transpalette électrique à conducteur porté  Exemple : mise en place de coiffes métalliques sur des moules à l'aide de palan sur une plateforme à hauteur de 2 mètres, mise en place d'étiquettes agrafées sur un tuyau frais, repérage des défauts sur les fabrications d'armatures métalliques, nettoyage de fin de poste
Machine(s), matériel(s), outil(s) et produit(s) utilisé(s)	Exemple de machines 1 matériels : chariot automoteur, nacelle élévatrice, pont roulant, machine à commande numérique, presse plieuse, raboteuse, marteau-piqueur, couteaux, etc.  Exemple de produits : huile de démoulage, accélérateur de prise, colle à base de résine, dégraissants, etc.  Exemples de poussières et aérosols générés : bois, céréales, résines, huiles de coupe, etc.
Condition(s) particulière(s) de travail	Environnement du poste de travail, par exemple : travail en hauteur, travail en milieu confiné, travail en extérieur, travail de nuit, travail au froid ou à la chaleur, machines ou outils dangereux, etc.  Procédures particulières à respecter comme des consignes d'utilisation d'un équipement de travail, un mode opératoire de contrôle du produit, des conditions d'accès dans une zone contrôlée, etc.

## RISQUES ENCOURUS AU POSTE DE TRAVAIL ET MESURES DE PRÉVENTION

Risques au poste de travail	Exemple : gestes répétitifs, port de charges, incendie, explosion, bruit, vibrations, rayonnements ionisants, CMR, etc.
Mesures de prévention / Equipements de protection collective	Exemple : process en vase clos, installations de captage des polluants, plate-formes élévatrices mobiles de personnel (nacelles élévatrices), échafaudages, garde-corps, barrières immatérielles, etc.
Habilitation(s), certification(s) nécessaire(s)	Exemple : CACES engins de chantier R482, formation préalable à l'habilitation électrique, utilisation d'un pont roulant, montage et démontage d'échafaudages, port des EPI (protection respiratoire, système antichute, etc.), utilisation des extincteurs, etc.
Equipements de protection individuelle nécessaires	Exemple : casque à jugulaire, gants, lunettes, protections auditives, protections respiratoires, vêtements de protection, chaussures de sécurité, etc.  Préciser ceux qui sont fournis par l'entreprise utilisatrice.
Postes à risques particuliers nécessitant une formation renforcée	Indiquer si le poste appartient à la liste des postes à risques particuliers.  Cette liste doit comprendre au minimum les postes de travail suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les travaux habituellement reconnus comme dangereux et qui nécessitent une certaine qualification (travaux de maintenance, utilisation de machines dangereuses) ;</li> <li>• les travaux pour lesquels une formation particulière est prévue par la réglementation (travaux électriques, conduite d'engins) ;</li> <li>• les travaux exposant à certains risques (travail en hauteur / produits chimiques tels que les solvants / nuisances telles que le bruit, les vibrations, etc.) ;</li> <li>• les travaux exposant à des produits chimiques ou substances dangereuses pouvant entraîner une maladie professionnelle (substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques, etc.) ;</li> <li>• les postes de travail ayant été à l'origine d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou d'incidents répétés ;</li> <li>• les travaux soumis à surveillance médicale renforcée.</li> </ul>
Formation renforcée à la sécurité	Pour les postes à risques particuliers, une formation renforcée à la sécurité doit être dispensée. À l'issue de cette formation et d'une évaluation positive des connaissances acquises, une attestation est délivrée par l'entreprise utilisatrice au travailleur intérimaire.
Suivi individuel renforcé	Un médecin du travail se prononce sur l'aptitude du salarié à occuper le poste  Doivent bénéficier d'un SIR : les salariés affectés à des postes exposant à l'amiante, le plomb, aux CMR, aux agents biologiques pathogène gp 3 et 4, aux rayonnement ionisant (cat A et B), au risque hyperbare, au risque de chute de hauteur (opérations de montage/démontage d'échafaudages), les salariés affectés à des postes soumis à un examen d'aptitude spécifique prévu par le code du travail (R.4624-23 I), les salariés affectés à tout poste à risque particulier identifié par l'EU après évaluation des risques, avis du médecin et des Institutions Représentatives du Personnel (art R. 4624-23 III du code du travail).

Document réalisé avec les partenaires sociaux

**Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés**  
**Direction des risques professionnels**  
50, av du Professeur André Lemierre 75986 Paris Cedex 20 – Tél. : 01 72 60 21 63  
[www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)